



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 7 MARS 2025

Affaire n° 02-20250307

**Rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre
les femmes et les hommes
Pour information**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

13 mars 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Dates de convocation

1ère convocation :
le 21 février 2025

2ème convocation :
le 26 février 2025

**Motif : Passage du
cyclone Garance**

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 30
- représentés : 13
- absent : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi sept mars à dix sept heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Véronique Fontaine, Jean Philippe Smith, Noéline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Bernard Picardo, par Patrice Thien-Ah-Koon, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Dominique Gonthier par Josian Soubaya Soundrom, Sylvie Leichnig par Doris Técher, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Francemay Payet-Turpin par Catherine Turpin, Martine Corrè par Antoine Lebian, Evelyne Robert par Jean Philippe Smith, Allan Amony par Albert Gastrin, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Anissa Locate par Marcelin Thélis

Étaient absents :

Jean-Pierre Georger, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 02-20250307

**Rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
Pour information**

- Vu** l'article 61 de la loi n°2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,
- Vu** l'article L.2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que toutes les collectivités et établissements publics de plus de 20 000 habitants-e-s doivent présenter, devant l'organe délibérant et préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,
- Vu** l'article D2311-16 du CGCT qui précise le contenu et le calendrier selon lequel ce rapport doit être produit. La présentation du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2016,
- Vu** le rapport n° 02-20250307 présenté au Conseil municipal du 7 mars 2025,

- Considérant** que le rapport présenté en séance du Conseil municipal s'attache à :
- documenter les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et sur son territoire ;
 - recenser les politiques publiques menées par la collectivité en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire ;
 - envisager des pistes d'action à moyen et long terme pour corriger les potentielles inégalités,

**Le Conseil municipal,
réuni le vendredi 7 mars 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu,

Prend acte

Article unique du rapport 2024 relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ci-joint.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Augustine Romano, 4ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**